

INFORMEZ-VOUS !



PROJET DE RECONSTITUTION DES FONCTIONNALITÉS FERROVIAIRES DU CANET

CONCERTATION PRÉALABLE
16 NOVEMBRE AU 20 DÉCEMBRE

REUNION DE REDDITION
DES COMPTES
4 avril 2023



Nadia BOULAINSEUR

Maire des 15^e et 16^e arrondissements de Marseille

Christophe MIRMAND

Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud

Préfet des Bouches-du-Rhône

Hervé MARTEL

Président du directoire



Pourquoi cette réunion de reddition des comptes ?

Faisant suite à la concertation volontaire menée par le port de Marseille Fos et SNCF Réseau du 16 novembre au 20 décembre 2022, cette réunion vise à **rendre compte au public et parties prenantes**

- Des enseignements tirés par les maitres d'ouvrage de cette étape de concertation
- Des mesures que les maitres d'ouvrage jugent nécessaire de mettre en place pour répondre à ces enseignements et aux recommandations du garant.

Pour rappel, la concertation avait pour but de :

- **Faciliter la compréhension** du projet, de ses enjeux, de ses incidences potentielles et des perspectives de développement auxquelles il peut contribuer ;
- **Être à l'écoute** des remarques, propositions ou éclairages de chacun, ainsi que des attentes et craintes que le projet peut susciter ;
- **Affiner la définition du projet et l'analyse de ses impacts** au regard des enjeux locaux et des dynamiques de développement du territoire qui pourraient être pris en considération dans le cadre de ce projet.

Déroulé de la réunion

Accueil

Ouverture : Objectif et déroulé de la réunion

Rappels sur le projet

Rappels sur l'organisation et le déroulement de la concertation préalable

Temps d'échanges

Enseignements-clés tirés par les maitres d'ouvrage

Mesures pour répondre aux enseignements de la concertation et aux recommandations du garant

Dispositif proposé

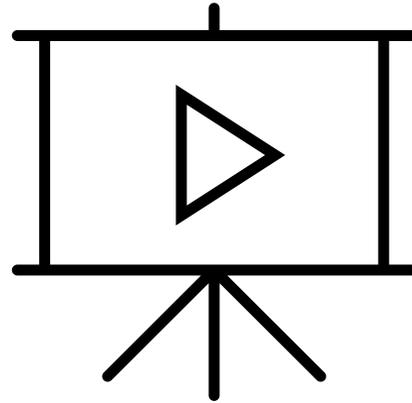
Temps d'échanges

Mots de conclusion

Rappels sur le projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet



Vidéo de présentation du projet



En quoi consiste le projet ? 1/2

Le contexte

- Fermeture de la gare de fret du Canet programmée en 2024, pour laisser place au projet de parc des Aygalades porté par Euroméditerranée.
- Obligation réglementaire pour SNCF de reconstituer ailleurs des fonctionnalités ferroviaires équivalentes, à savoir : des voies de réception et un ou plusieurs chantiers de transport combiné permettant de traiter le flux de fret ferroviaire départemental.
- Nécessité de **maintenir le mode ferré pour les flux logistiques** à destination de Marseille.
- Nécessité de **maintenir une activité ferroviaire sur les bassins Est du port** et en particulier de reconstituer un accès pour les trains complets. A défaut : toutes les marchandises maritimes entrant et sortant du port passeraient exclusivement par la route.

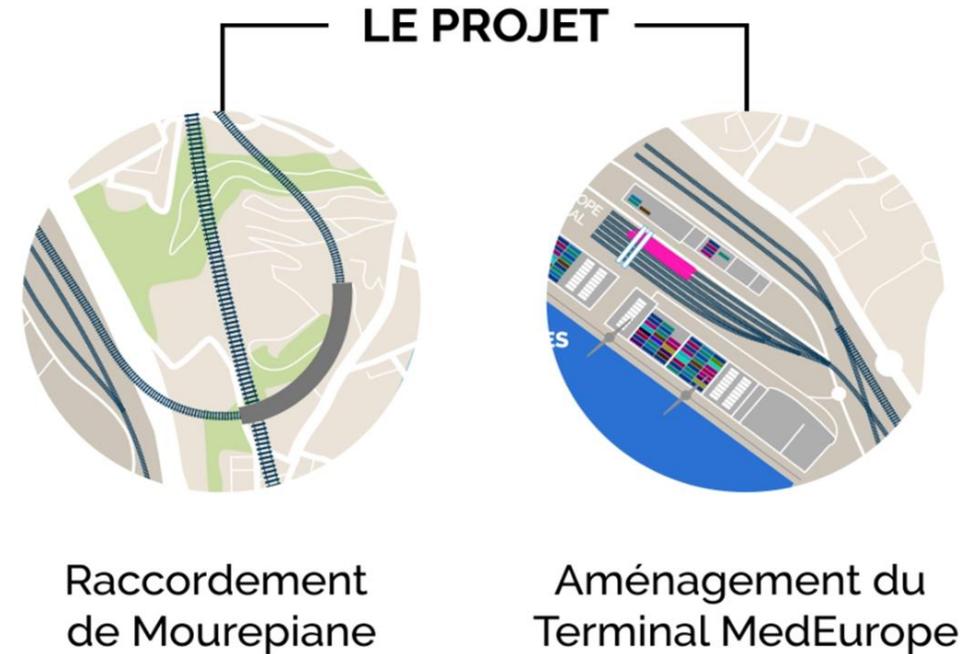


Le site du Canet après le projet porté par Euroméditerranée

En quoi consiste le projet ? 2/2

Les principales caractéristiques du projet

- Remise en service du raccordement ferroviaire de Mourepiane, reconstituant l'accès au réseau ferré portuaire pour les trains pour les trains de longueur supérieure à 550 mètres ;
- Création sur les terre-pleins portuaires de Mourepiane d'un faisceau de réception ferroviaire pour recevoir les trains de fret de longueur supérieure à 550 mètres ;
- Renforcement du faisceau de manœuvre de Saint-André, avec l'ajout d'une voie supplémentaire ;
- Adaptation de la capacité du faisceau ferroviaire de chargement du terminal maritime Med Europe.



Rappels sur l'organisation et le déroulement de la concertation préalable



Les modalités d'information et de participation

Pour vous informer

- L'avis d'annonce de la concertation

- Un communiqué de presse d'annonce de la concertation



AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Objet de la concertation préalable
Le projet prévoit la reconstruction du raccordement ferroviaire de Marseille Fos, l'amélioration et la fiabilisation du réseau ferroviaire de la gare de Marseille Fos, la reconstruction des bassins phocéens de réception des trains complets de fret et la reconstruction des bassins phocéens de réception des trains complets de fret et la reconstruction des bassins phocéens de réception des trains complets de fret.

Organisation de la concertation préalable
La concertation préalable sera organisée par la Ville de Marseille Fos et le SNCF Réseau, en application de l'article L.151-17 du code de l'environnement et de l'article L.151-18 du code de l'environnement.

Date de la concertation préalable
La concertation préalable sera organisée du mardi 16 novembre 2022 au mardi 22 novembre 2022 inclus.

Modalités de la concertation préalable
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 14h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 18h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 10h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.

Modalités de la concertation préalable
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 14h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 18h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 10h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.

Modalités de la concertation préalable
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 14h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 18h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.
Une concertation préalable sera organisée le mardi 16 novembre à 10h00 à la Maison de la Ville de Marseille Fos, 25, Place de la Liberté, 13003 Marseille.

Les Maires d'ouvrage
Grand Port Maritime de Marseille SNCF Réseau
25, Place de la Liberté 5, rue de Cézanne
13003 Marseille 13003 Marseille

ACTUALITÉ LOCALE

L'avenir du quartier du Faubourg se dessine

AIX-EN-PROVENCE
Au terme d'une concertation de six mois, une réunion publique organisée mardi 8 novembre dans l'amphithéâtre de l'École d'art fera le point sur l'opération de requalification urbaine du quartier du Faubourg.



Quid de la concertation préalable ?
L'opération de requalification urbaine du quartier du Faubourg est soumise à la concertation préalable en vertu de l'article L.151-17 du code de l'environnement.

Selon la Ville, cette phase préalable de concertation se veut « la plus ouverte possible » sur les grands enjeux d'aménagement et d'évolution à venir du quartier, situés entre le cours Festieu et le boulevard de la République. C'est le conseil municipal de la commune d'Aix-en-Provence, via le conseil d'urbanisme Pays d'Aix Territoires-Unis, en charge de la future réalisation du projet urbain, qui a été missionné par la Ville afin de mener cette concertation publique associant habitants du quartier, associations locales, acteurs culturels et élus locaux.

Le projet de requalification du cours Festieu permettra de redonner sa centralité à cette artère du Bassin Ouest de la ville, en créant un lien entre le quartier du Faubourg et le centre-ville d'Aix-en-Provence. Le projet prévoit également la création d'un espace public de qualité, avec des aménagements paysagers et des équipements publics.

PLAN DE CUQUES

Lancement du « banc qui sature des vies »



Le « banc qui sature des vies » est un projet de réhabilitation et d'aménagement de l'espace public dans le quartier de Cuques. Le projet vise à créer un espace de rencontre et de convivialité pour les habitants du quartier.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lundi 14 novembre 2022
Marseille

OUVERTURE DE LA CONCERTATION SUR LE PROJET DE RECONSTITUTION DES FONCTIONNALITÉS FERROVIAIRES DU CANET

Du 16 novembre au 20 décembre, le public est invité à participer à la concertation.

Le projet de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet, s'inscrit dans le contexte de la fermeture programmée du site du Canet, en 2024, impliquant une relocalisation des activités du site.

Porté par le port de Marseille Fos et SNCF Réseau, il prévoit des aménagements visant l'amélioration et la fiabilisation du réseau ferroviaire des bassins phocéens du port de Marseille-Fos et de leur accès, afin de reconstituer une partie des fonctionnalités de la gare du Canet et de permettre ainsi le maintien d'une logistique essentielle pour la ville de Marseille et pour les activités économiques situées dans les bassins marseillais du port.

Le projet propose une solution à Marseille pour :
• Reconstituer une partie du chantier de transport combiné ferroviaire du Canet, pour traiter le fret ferroviaire marseillais ;
• Reconstituer un accès pour les trains complets à destination du port.

Cette reconstitution rationalise le fret ferroviaire entrant dans Marseille et évite donc le grand nombre de camions actuels repartant du Canet vers l'Ouest du département en traversant le Nord de la ville. Ainsi répartis entre Marseille et Cèdoux, le projet prévoit le maintien du nombre de trains de fret entrant et sortant de Marseille et leur intégration au trafic ferroviaire.

Pour éviter la création d'un nouveau site industriel, la reconstitution est proposée par adaptation d'une installation déjà existante et déjà équipée. Le projet prévoit dans ce cadre les aménagements suivants, d'ici à début 2026 :

- La remise en service du raccordement de Mourepiane ;
- La création sur les terre-pleins portuaires de Mourepiane d'un faisceau de réception ferroviaire pour recevoir les trains complets de fret ;
- Le renforcement du faisceau de manœuvre de Saint-André, avec l'ajout d'une voie supplémentaire ;
- L'indotation de la capacité du faisceau ferroviaire de chargement du terminal maritime Med Europe.



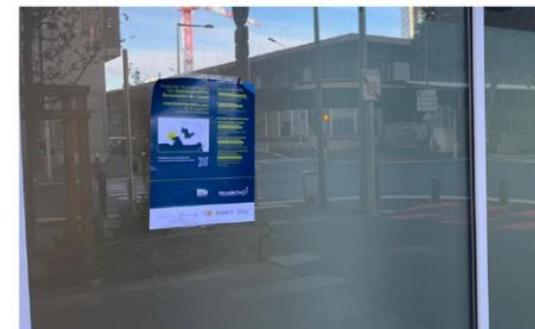
Les modalités d'information et de participation

Pour vous informer

- Une campagne Facebook d'annonce de la concertation



- Une campagne d'affichage de proximité



Les modalités d'information et de participation

Pour vous informer

- Le site internet de la concertation : www.concertation-reconstitution-canet.fr ;
- Le dossier de concertation et sa synthèse, mis à disposition sur le site internet et lors des rencontres de la concertation ;
- L'exposition du projet, installée lors des rencontres.



Dossier de concertation

Les modalités d'information et de participation

Pour vous exprimer

- Les rendez-vous de la concertation : 6 rencontres au cours de 5 semaines de concertation ;
- L'espace d'expression dédié sur le site internet, pour déposer un avis ou poser une question ;
- Un formulaire papier de recueil des contributions, mis à disposition lors des rencontres.



Réunion publique d'ouverture - 16 novembre 2022

Les rendez-vous de la concertation

● Réunion publique	Lancement	mercredi 16 11 18h00	Association musicale Sainte-Cécile 1 place Raphel, 16 ^e Marseille
● Atelier	Effets du projet sur le territoire	lundi 21 11 17h30	École de la 2 ^e Chance, réfectoire 360 chemin Madrague Ville, 15 ^e Marseille
● Atelier-visite	Raccordement ferroviaire de Mourepiane	mardi 29 11 16h30	Centre social les Musardises 32 Rue des Musardises, 15 ^e Marseille
● Atelier-visite	Aménagements du faisceau ferroviaire sur les bassins Est du port	mardi 6 12 16h30	Port de Marseille Fos, réfectoire des formes 8 & 9 Chemin du Littoral, 15 ^e Marseille
● Réunion publique thématique	Gestion des matières dangereuses	mardi 13 12 12h45 - 13h30	visioconférence sur Teams
● Réunion publique	Synthèse	jeudi 15 12 18h30	École de la 2 ^e Chance, amphithéâtre 360 chemin Madrague Ville, 15 ^e Marseille

Les chiffres clés de la participation

- Environ **250 participants** aux **6 rendez-vous de la concertation**
- **233 expressions du public au total**, à travers les différentes modalités de participation du public : site internet (44 expressions écrites) ; formulaire papier (6 expressions écrites) ; rencontres de la concertation (183 expressions)
- Près de **579 utilisateurs** et **plus de 6 700 connexions** enregistrés sur le site internet entre la mise en ligne du site et la clôture de la concertation préalable (période du 31/10/2022 au 20/12/2022)
- Près de **340 téléchargements** du dossier de concertation et de sa synthèse sur le site internet de la concertation.

Temps d'échanges

Enseignements-clés tirés par les maitres d'ouvrage



Sur le dispositif d'information et participation

Des échanges variés et de qualité ayant permis :

- D'expliquer le projet ;
- D'approfondir les enjeux d'intégration territoriale du projet ;
- D'enrichir son élaboration.

Des modalités de concertation ayant offert un cadre propice à l'interaction et à l'expression des participants et ayant permis de **donner la parole à des publics variés**.

La volonté du public et des parties prenantes que le dialogue autour du projet se poursuive au-delà de la concertation préalable avec la **mise en place d'une concertation de suivi** dès l'amont de l'enquête publique.

Sur les contenus 1/3

Des échanges à poursuivre avec les riverains du projet sur les mesures d'accompagnement et mesures compensatoires.

Un engagement des maitres d'ouvrage à **poursuivre les échanges, autour de la restitution des résultats des études en cours** et d'un travail collectif sur :

- La définition des principes de mise en œuvre des mesures de réduction acoustique (les types de mesures, et leur implantation) ;
- La maintenance des espaces verts et clôtures autour du raccordement ;
- L'analyse d'autres compensations éventuelles hors du périmètre strict du projet ;
- L'analyse des matériaux de la butte de la Cité Consolat.

Sur les contenus 2/3

Plusieurs éléments abordés durant les rencontres restent à approfondir ou mieux expliciter :

- Le partage de l'analyse comparative complète des autres sites envisagés pour la reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet ;
- La modélisation des trafics routiers après la mise en service du projet ;
- La présentation de façon plus détaillée des données d'entrée et des résultats des études d'exploitation réalisées ;
- L'évaluation plus fine des opérations de découpage des trains longs à l'extérieur de Marseille et vers le terminal de Mourepiane via le faisceau d'Arenc ;
- Les actions à mettre en place pour soutenir et accompagner le report modal ;
- Les actions à mettre en place pour réduire les effets des locomotives intervenant sur le port (bruit et émissions, préchauffage des locomotives, etc.).

Sur les contenus 3/3

Des sujets dépassant le cadre du projet impliquant d'autres besoins d'information du public :

- L'information du public sur le sujet de **la pollution au Chrome 6 dans le tunnel du Soulat**, suivi par les services de l'Etat et en cours de résolution ;
- La présentation au dialogue Ville-Port des **résultats des projets européens sur la contribution des émissions de navires à la pollution globale dans les villes portuaires**, ainsi que le suivi de la saisine de Santé Publique France par l'Agence Régionale de Santé afin d'étudier **la faisabilité d'une étude d'impact sanitaire liée spécifiquement aux émissions des navires à Marseille** ;
- La **présentation des résultats de l'étude du port de Marseille Fos et du Pôle Mer sur les émissions atmosphériques du transport maritime à Marseille et Fos**, en premier lieu au sein des instances du port de Marseille Fos avant une restitution publique.

Mesures pour répondre aux enseignements de la concertation et aux recommandations du garant



Poursuite du projet et de l'information et participation du public

- Le port de Marseille Fos et SNCF Réseau **décident de poursuivre le projet** de reconstitution des fonctionnalités ferroviaires du Canet.
- Ils prennent également la **décision de poursuivre l'information et le dialogue avec le public** (riverains, élus, associations, acteurs économiques) jusqu'à l'enquête publique, et au-delà durant la phase chantier, en se référant notamment au Bilan du garant.

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse 1/4



En réponse aux demandes de précisions et recommandations du garant, les maitres d'ouvrage s'engagent à :

- Présenter de manière plus détaillée et accessible les données d'entrée et les résultats des études d'exploitation réalisées par les bureaux d'études spécialisés. 
- Présenter de manière plus détaillée une analyse comparative multicritères des autres sites envisagés pour la reconstitution des fonctionnalités du Canet. 
- Solliciter les partenaires financiers potentiels pour définir les modalités relatives à la prise de décision et échéancier pour l'inscription prioritaire des aménagements du faisceau d'Arenc.
- Apporter des informations complémentaires sur la conformité du tunnel du Soulat et sur la nature des trains qui circuleront à l'intérieur. 
- Détailler les études acoustiques et vibratoires, et commander une étude de diffusion des pollutions au débouché du tunnel du Soulat à proximité de l'école Saint-Louis Consolat pour objectiver les niveaux de pollution induit par le projet sur ce site. 

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse 2/4

 *Intégré au dossier d'enquête publique*

En réponse aux demandes de précisions et recommandations du garant, les maitres d'ouvrage s'engagent à :

- Caractériser au moins un scénario d'exploitation avec un découpage des trains longs à l'extérieur de Marseille et l'acheminement vers le terminal Mourepiane via le faisceau d'Arenc de trains courts. Ils commanderont des analyses comparatives de coûts théoriques à des bureaux d'études. 
- Commander des études de coûts carbone pour le scénario correspondant à un report de l'activité sur Clésud. 
- Informer le public sur le choix de l'opérateur du terminal ferroviaire et sur les clauses du marché. 

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse 3/4

 *Intégré au dossier d'enquête publique*

En réponse aux demandes de précisions et recommandations du garant, les maitres d'ouvrage s'engagent à :

- Présenter les données et projections de trafic de façon la plus complète et pédagogique possible. 
- Produire les prospectives de développement du terminal Mourepiane et des bassins Est dessinées dans le projet stratégique à 5 ans. 
- Présenter aux instances de concertation existant par ailleurs (Dialogue Ville-Port, Conseil de développement), les résultats de l'étude sur les émissions atmosphériques du transport maritime.
- Apporter des informations sur les matières dangereuses recensées sur les bassins Est et sur les précautions prises pour limiter leur dangerosité. 

Suites à donner à des interrogations ayant émergé mais n'ayant pas trouvé de réponse 4/4

 *Intégré au dossier d'enquête publique*

En réponse aux demandes de précisions et recommandations du garant, les maitres d'ouvrage s'engagent à :

- Présenter les mesures engagées par les deux établissements sur leur périmètre pour accompagner et favoriser le report modal de la route vers le fer, et solliciter les services de l'Etat et des collectivités locales pour présenter leur politique et leurs mesures en la matière. 
- Présenter les mesures engagées pour encourager la décarbonation de leurs activités. 
- Informer le public sur la répartition des coûts entre public et privé ainsi que sur la rentabilité du projet. 
- Informer le public sur les retombées économiques du projet sur le territoire. 

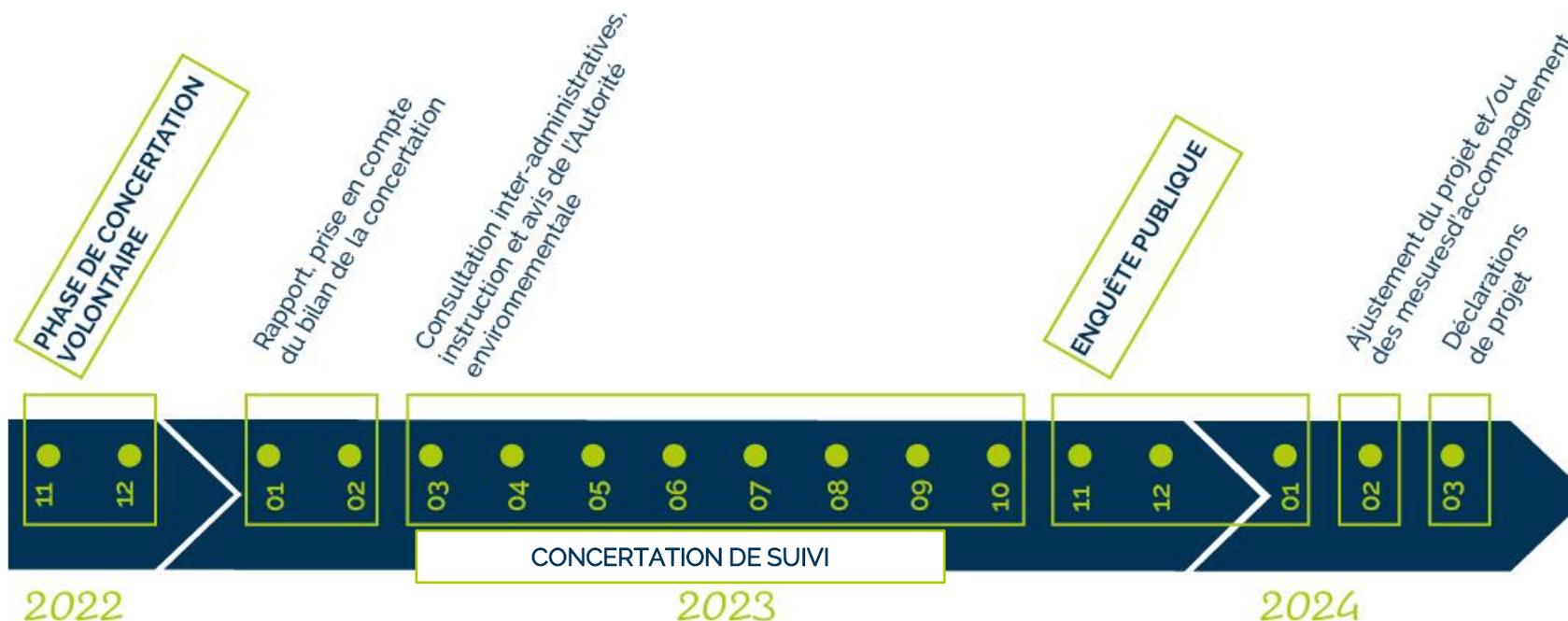
Dispositif de concertation de suivi



La concertation de suivi

Les maîtres d'ouvrages s'engagent à mettre en œuvre **une concertation de suivi dans le prolongement fidèle des recommandations du garant.**

Son accompagnement lors de la précédente concertation ayant permis de mettre en place des échanges de qualité et une feuille de route jusqu'à l'enquête publique, ils considèrent être aujourd'hui en capacité de poursuivre la démarche sans solliciter à nouveau la désignation d'un garant.



Modalités et calendrier de la concertation de suivi

Echanges, rencontres et visites ciblées avec les riverains/CIQ/syndics concernés, destinées à :

- Contacts en cours pour définir les principes de mise en œuvre des mesures de réduction acoustique proposées
- Analyser d'autres éventuelles mesures de réduction acoustique hors du périmètre strict du projet en fonction du résultat des études complémentaires
- Définition des modalités de suivi post enquête publique des effets des mesures d'accompagnement et compensatoires.

Modalités et calendrier de la concertation de suivi

Maintien du site internet de la concertation pour diffusion de l'information par les maitres d'ouvrage :

- Lien : <https://www.concertation-reconstitution-canet.fr/>
- Utilisation au fil de l'eau pour partager de nouveaux documents comme des interviews d'acteurs, des informations sur le projet, les dates des réunions de la concertation de suivi, les résultats des études, etc.

Information large des publics à l'échelle métropolitaine :

- Communication par voie de presse
- Campagne sur les réseaux sociaux
- Information auprès des associations locales
- Information auprès des instances participatives locales (Conseil de développement du Port, Dialogue Ville-Port, etc...)

Modalités et calendrier de la concertation de suivi

Réunions publiques :

- Réunion publique de reddition des comptes
- Réunion publique de présentation des résultats des études ainsi que des compensations acoustiques, vibratoires et pollution (mai 2023)
- Réunion publique de présentation du volet socio-économique du projet (septembre 2023).

Suivi des sujets connexes traités au sein du Dialogue Ville-Port :

- Projets européens sur la contribution des émissions des navires à la pollution globale dans les villes portuaires (SCIPPER-PAREA)
- Saisine de Santé Publique France par l'Agence Régionale de Santé afin d'étudier la faisabilité d'une étude d'impact sanitaire liée spécifiquement aux émissions des navires à Marseille
- Etude du port de Marseille Fos et du Pôle Mer sur les émissions atmosphériques du transport maritime à Marseille et Fos.

Temps d'échanges

Mots de conclusion

